

Montant qui aurait dû être ajouté à ce que le factum d'Ontario représente comme étant sa dette locale, et qui l'aurait élevée de \$9,833,733.33,—montant y établi,—à \$26,956,552.52

Supposant pour un moment que les chiffres d'Ontario soient exacts, sa part et celle du Québec, dans l'exécedant de la dette, seraient comme suit :

Ontario	\$8,150,591.34
Québec	2,388,962.58

On pourrait citer beaucoup d'autres cas semblables de dépenses, mais il n'est pas nécessaire d'entrer dans d'autres détails pour démontrer l'injustice du premier mode suggéré par Ontario.

Si l'origine de la dette doit être pris pour guide, "il faut rechercher, comme il a déjà été dit au nom du Québec, l'origine réelle et véritable de toute la dette, et ne pas s'ingénier à établir une base de pure fantaisie." Cela semble impraticable. Néanmoins, si cette méthode de diviser l'exécedant de la dette est adoptée, Québec sera en état de démontrer que ce mode rendra sa position encore meilleure que celui dont il suggère l'adoption dans son factum.

2.—POPULATION.

Il a déjà été énoncé dans le factum de la Province de Québec : "Qu'il serait souverainement injuste de prendre la population pour guide, sans tenir compte de la situation financière respective des parties, lors de leur première union en 1841, ou sans chercher à connaître dans l'intérêt de quelle province, et dans quelle proportion pour chacune, les dettes ultérieures ont été contractées ?" Cette proposition a été soutenue par l'exposé de la disproportion de la dette en 1841, qui y est établie comme ayant été de \$8,715,630.00 contre le Bas-Canada. On sentit que la considération des dépenses encourues durant l'Union, de 1841 à 1867, ne pouvait qu'être partielle, limitée et incomplète, et, pour ce motif, Québec, dans son factum, n'en n'a pas parlé; mais, comme Ontario a référé à quelques items spéciaux créés depuis, et les a proposés comme une règle à suivre dans la division de l'exécedant de la dette, une courte analyse des dettes encourues immédiatement après l'Union, aussi bien que de celles qui en découlent, démontrera que cette disproportion était de beaucoup plus considérable, et rendra encore plus manifeste et apparente l'injustice de l'adoption de ce second mode suggéré par Ontario, dans la division de l'exécedant de la dette.

En référant à la première session du premier Parlement des Canadas-Unis, qui n'eût lieu que 5 mois après leur Union, on verra que les allocations suivantes ont été votées en faveur de chaque province :

	Haut-Canada.	Bas-Canada.
4 et 5 Vict., Ch. 28[a]	Stg. £1,465,682 0 0	Stg. £153,400 0 0
Courant	£1,628,535 11 1	Ct. £170,555 11 1
Chap. 34..... Ct	500 0 0	
" 44..... "	447 4 2	
" 46..... "	6,801 14 13	
" 50 [b]. "	39,649 16 6	Ct. £8,436 13 4
	£1,676,034 5 10 $\frac{1}{2}$	£178,992 4 5

[a] £28,000 pour travaux sur l'Ottawa, et £1,500 pour un chemin de l'Original au St. Laurent, ont été omis.

[b] £1,666 13 4 pour exploration géologique, sont omis.